

Communication avec les employés et Foire aux questions

Nous avons récemment installé des stations de recharge pour véhicules électriques (VE) Blink dans notre communauté. Ces stations sont à la disposition des locataires et de leurs invités pour recharger leurs véhicules hybrides et électriques. En raison du nombre limité de chargeurs, nous informons les résidents qu'une fois que leur véhicule est chargé, ils doivent le retirer de l'emplacement réservé aux VE.

Nous considérons que les résidents qui utiliseront les stations seront déjà familiarisés avec leur fonctionnement. Vous trouverez ci-dessous quelques questions fréquentes pour vous aider si un conducteur de VE a besoin d'aide.

Pourquoi avons-nous installé des stations de recharge pour VE ?

Notre communauté s'est engagée à fournir un bâtiment confortable, attrayant et adapté à ses locataires. Dans la mesure où les véhicules électriques commencent à se généraliser, nous avons décidé d'offrir un équipement permettant d'attirer et retenir les locataires ayant opté pour un véhicule électrique.

Que faire si un véhicule autre qu'un VE est stationné sur la place réservée au VE ?

Contactez le propriétaire du véhicule et faites-lui savoir que son véhicule est stationné sur une place réservée aux véhicules électriques et demandez-lui de le déplacer.

Les locataires et les visiteurs doivent-ils faire appel à un voiturier pour utiliser la station de recharge pour VE ?

En principe, non. Les locataires et les visiteurs ne devraient pas être obligés d'avoir recours à un voiturier pour se garer sur la place réservée aux VE. Il est toutefois possible que cette disposition change. En cas de changement, nous vous en informerons à l'avance.



Les utilisateurs doivent-ils payer pour utiliser les chargeurs de VE ?

Oui. Les tarifs sont indiqués sur les unités. Pour plus d'informations, consultez le document « Communication aux conducteurs de VE ».

Que doit-on faire pour commencer à charger un véhicule électrique ?

Pour utiliser un chargeur Blink pour VE, il suffit de brancher le véhicule électrique et de toucher l'écran pour suivre les instructions. Les utilisateurs auront la possibilité d'utiliser leur compte de membre Blink ou de payer en tant que visiteur. Pour plus d'informations sur les comptes de membre, veuillez vous adresser au service clients de Blink au (888) 998 2546 ou à www.BlinkCharging.com.

Comment puis-je savoir si le chargeur fonctionne ?

Le port du chargeur s'affiche en bleu s'il est branché sur un VE et en cours de charge. Lorsque le voyant s'allume en vert, la charge est terminée et la station est disponible et peut être utilisée par un autre conducteur de VE.

Que se passe-t-il en cas de coupure de courant ?

Lorsque le courant est rétabli, l'unité effectue son cycle de redémarrage et de tests. Si le cycle réussit, l'unité retourne automatiquement à l'état d'attente de charge. Si un véhicule était en charge au moment de la coupure de courant, le conducteur devra relancer la charge.

Et si la station ne s'allume pas ?

En général, si la station ne s'allume pas ou si l'écran ne s'affiche pas, le disjoncteur qui alimente l'unité a été déclenché ou est en position de coupure. Vérifiez le disjoncteur. Si le disjoncteur est sur ON et que l'unité ne fonctionne toujours pas, contactez le centre des opérations de Blink Network (NOC) au (888) 998 2546 x2.

Les stations de recharge Blink sont-elles résistantes aux intempéries ?

Oui, les équipements Blink sont résistants aux intempéries. Ils sont capables de supporter l'usure normale due à l'exposition quotidienne aux conditions météorologiques et sont stables dans des conditions climatiques extrêmes.

Qui dois-je contacter si j'ai un problème avec la station de recharge Blink ?

En cas de problème avec la station de recharge pour VE, contactez le service clients de Blink au (888) 998 2546, à toute heure du jour ou de la nuit.

